



Mise à Jour Pays

Traiter les questions agricoles après l'Accord de Paris: Vues sur les CPDN au Burundi et la voie à suivre

Proposée par



Action Développement et Intégration Régionale (ADIR)
www.adirpf.org

Introduction

De l'avis général des spécialistes environnementalistes, le Burundi est très vulnérable aux changements climatiques et présente une maigre capacité d'adaptation compte tenu de sa situation socioéconomique précaire, et notamment une instabilité politique et économique.

Les secteurs les plus vulnérables identifiés par le GIEC (2007b) comprennent l'agriculture, l'alimentation et l'eau. L'Afrique subsaharienne souffrira sans doute le plus, non seulement aux plans de la réduction de sa productivité agricole et de l'augmentation de son insécurité hydrique, mais aussi de son exposition accrue aux inondations côtières, aux événements climatiques extrêmes et à la multiplication des risques pour la santé humaine.

La COP 16 à Cancun demande à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique d'examiner les questions relatives à l'agriculture à sa trente-sixième session, afin que des points de vue soient échangés et que la Conférence des Parties adopte une décision sur cette question à sa dix-huitième session; il demande aussi aux pays en développement parties, lorsqu'ils élaborent et mettent en œuvre leur stratégie ou leur plan d'action national, de prendre en considération, entre autres choses, les facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts, les problèmes fonciers, les questions de gouvernance des forêts, le souci d'égalité de genre et les garanties énoncées au paragraphe 2 de l'annexe I de la présente décision, en assurant la participation pleine et entière des parties prenantes concernées, notamment des peuples autochtones et des communautés locales; de respect des connaissances et des droits des peuples autochtones et des membres des communautés locales, en tenant compte des obligations internationales pertinentes et des situations et législations nationales, et en notant que l'Assemblée

générale des Nations Unies a adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; FCCC/CP/2010/7/Add.1- Appendice 1 Paragr. C

Le partage d'expériences dans la recherche et le développement, et des activités sur terrain, y compris les activités socio-économiques, l'environnement et les aspects du genre;

En rappel des décisions 2/CP.7, 2/CP.10, 4/CP.12 et 1/CP.16, les parties réaffirment qu'il importe de tenir compte des aspects liés à la problématique hommes-femmes et conscients du rôle et des besoins des jeunes et des personnes handicapées dans les activités de renforcement des capacités, sachant que le renforcement des capacités, par nature multisectoriel, fait partie intégrante de l'action renforcée pour l'atténuation, l'adaptation, la mise au point et le transfert de technologies, et l'accès aux ressources financières.

Comment les questions agricoles sont considérées dans l'Accord de Paris ?

L'accord de Paris considère la sécurité alimentaire et l'éradication de la faim comme une priorité fondamentale. Il reconnaît également que les effets néfastes des changements climatiques sont à la base de la vulnérabilité particulière des systèmes de production alimentaire. Toutefois, l'Accord ne fait pas allusion des modes de production agricole et de consommation alimentaire, alors qu'ils sont déterminants pour l'atténuation du réchauffement climatique et l'adaptation. Cette approche risque de développer des fausses solutions de séquestration ou de compensation du carbone ne tenant pas compte de l'agriculture paysanne, de l'agro-écologie et de la préservation et la restauration des sols. Le

mot "agriculture" est absent du texte de l'Accord.

Au point 18 du chapitre II (CPDN), l'Accord prend seulement note des besoins d'adaptation exprimés par bon nombre de pays en développement parties dans leurs contributions prévues déterminées au niveau national ;

Les articles 9, 10 et 11 de l'Accord définissent l'appui financier, le transfert de technologie et le renforcement des capacités des pays les moins avancés et les pays en développement en vue de la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation en vertu de l'Accord.

Vue d'ensemble de la façon dont les Contributions Prévues Déterminées Nationales (CPDN) du Burundi traitent de l'Agriculture

Sont analysés ci-dessous, les actions et/ou moyens mentionnés dans les CPDN du Burundi qui auront un impact plus ou moins direct sur l'Agriculture au Burundi.

Afin de réduire la vulnérabilité et accroître la résilience du Burundi, les besoins ont été identifiés.

● *Besoins en renforcement des capacités humaines et institutionnelles*

- d'informer, éduquer et communiquer sur le climat, les risques climatiques et les technologies d'adaptation (développement des capacités des populations à réagir) ;

Les CPDNs ne sont pas explicites dans les secteurs prioritaires de renforcement des capacités notamment les équipements de mesures climatiques adaptés à l'agriculture ; des secteurs d'adaptation notamment les motopompes à énergie solaires, etc.

- De renforcer les aptitudes des acteurs

(surtout femmes et agriculteurs) sur de nouveaux itinéraires techniques dans le cadre de modes de production intensifiés et durables (nouvelles techniques et systèmes culturaux) ;

Il serait par conséquent important d'associer les groupements des femmes agricultrices et les organisations faitières des producteurs du secteur agricole dans l'élaboration des CPDNs.

- d'encourager les transferts de technologie entre les organismes de recherche et les acteurs agro-sylvo-pastoraux ;

L'institut de recherche agronomique ne dispose plus d'instruments de mesures climatologique pour une recherche d'accompagnement en agroclimatologie. La compagnie de Gérance du Coton ne dispose que d'un pluviomètre à Mparambo. Il n'est pas encore possible aujourd'hui de relayer l'information agrométéo aux « agro-sylvo-pastoraux ».

- de soutenir les institutions à définir des priorités en matière d'adaptation selon les secteurs socio-économiques et favoriser la cohérence intersectorielle, notamment lors de l'élaboration du Plan National d'Adaptation.

Parmi les impacts importants liés aux changements climatiques au Burundi, il n'est pas fait mention du déficit hydrique qui peut causer des pertes de production agricole jusqu'à zéro production, n'est pas non plus mentionné la perte de la fertilité des sols. Ce sont pourtant des éléments clés de sécurité alimentaire.

Comme mesures d'adaptation, dans le tableau des besoins techniques et transfert de technologie, tous les éléments nécessaires à l'agriculture résiliente sont présents.

● *Besoins techniques et transfert des technologies*

Besoins	Objectifs et Description
Mesure phare : Développement de l'accès à l'eau tout en assurant une meilleure efficacité de son utilisation	
<p>Commentaires sur la mesure : mesure qui aura un impact positif mais difficile à réaliser avec la pression de la population sur les terres agricoles. Elle doit être accompagnée par la révision de la politique d'aménagement du territoire.</p>	
Maitrise et gestion des ressources en eau	-Développer, réhabiliter et gérer les aménagements hydro agricoles
	-Réaliser les aménagements pour les cultures pluviales.
	-Développer la petite et moyenne irrigation et améliorer son efficacité pour limiter la consommation d'eau.
Mesure phare : Promotion d'une agriculture intensifiée efficace en eau	
<p>Commentaire sur la mesure : elle peut avoir un impact positif sur l'agriculture. Néanmoins, dans la perspective de la sécurité alimentaire et de l'Agro-industrie telle que l'indique la mesure phare, il est nécessaire de définir les cultures prioritaires à promouvoir, et développer les stratégies de l'amélioration de leur production et de leur adaptation aux effets du climat.</p>	
Intensification et diversification des productions agricoles	-Intensifier et diversifier les productions agricoles en facilitant l'accès aux intrants (engrais, semences vivrières, fourragères résistantes à la sécheresse et produits phytosanitaires.) et aux équipements agricoles.
	-Développer l'approche agro-écologique (pratiques de gestion de la fertilité des sols, apport de fumier et de compost, développement de l'agroforesterie, conservation de l'eau et du sol).
Mesure phare : Sécurisation des productions animales et halieutiques et promotion des associations	
<p>Commentaire sur la mesure : cette mesure n'est pas favorable à l'agriculture parce qu'elle ne tient pas compte des besoins alimentaires d'origine en rapport avec l'augmentation de la population. Il serait opportun de finir des modes de production intensive en stabulation, avec des productions</p>	

fourragères et agricoles destinées à l'alimentation du bétail, qui sont respectueuses à l'atténuation du climat.	
Sécurisation de l'élevage et appui à l'association agriculture élevage	-Permettre la diversification des activités (élevage de plusieurs espèces d'animaux, association agriculture-élevage, vente de services de transports de récoltes, cultures fourragères, etc.)
	-Faciliter la diversité génétique des différents animaux
Soutien à l'exploitation des ressources halieutiques	Développer l'exploitation des ressources halieutiques tout en préservant la Ressource (empoisonnement des plans d'eau, développement de la pisciculture pluviale, appliquer la mise en défens).
Mesure phare : Soutien aux équipements utilisant les sources d'énergies renouvelables	
Commentaire sur la mesure : une mesure positive pour l'agro-industrie.	
Amélioration du bien-être des populations	Améliorer les activités productives de l'agriculture et de l'élevage (exhaure, conservation, séchage, chaîne de froid) en utilisant les sources d'énergies renouvelables (hydraulique, solaire, éolienne).
Mesure phare : Communication sur les risques climatiques et les scénarii d'adaptation	
Commentaire sur la mesure : cette mesure devait préciser les scénarii des responsabilités de communication notamment la recherche agronomique et la vulgarisation agricole.	
Connaissance des changements spatiotemporels du milieu	-Suivi du climat et des prévisions météorologiques
	-Prévention et lutte contre les bio-agresseurs
	-Les réseaux d'information permettent de connaître les zones où sévissent des maladies, et/ou celles où les ressources en eau et pâturages sont importantes.

Différents points de vue des parties prenantes sur l'agriculture dans les CPDN

- *Les CPDN comme une alternative positive pour l'agriculture au Burundi.*

Dans le sens technique et pratique, les CPDN ne sont pas une alternative pour l'agriculture au Burundi, parce que, même si les besoins techniques et transfert des technologies en font partie, essentiellement:

- La Maîtrise et la gestion des ressources en eau
- L'Intensification et diversification des productions agricoles
- La Sécurisation de l'élevage et appui à l'association agriculture élevage
- Le Soutien à l'exploitation des ressources halieutiques La contribution ne montre pas clairement les mesures d'adaptation et d'atténuation en vue de la promotion d'une agriculture intelligente qui ne contribue pas à l'émission des gaz à effets de serre et qui résiste aux effets du climat.

La structure actuelle de la production, dominée par l'agriculture de subsistance, rend l'économie très vulnérable et fragile car tributaire des conditions climatiques en particulier les précipitations. Mais si dans les besoins techniques et de transfert de technologie des CPDNs il est privilégié la maîtrise et la gestion des ressources en eau, les parties prenantes expertes n'ont pas été consultés, par exemple l'Association Burundaise des Energies Renouvelables (ABER/BUREA), pour définir les actions réalisables en vue d'améliorer la production agricole (notamment par des systèmes de micro-irrigation avec de l'énergie solaire par

exemple).

Commentaires de Théodore KWIZERA, Président de l'ABER.

- *Impact direct des CPDN du Burundi pour les organisations et entreprises.*

Il n'y a pas nécessairement d'impacts pour les organisations et le secteur privé, d'autant plus que la CPDN ne précise pas explicitement la collaboration pouvant être mise en œuvre entre le gouvernement, les partenaires du développement, le secteur privé et la société civile. Le cinquième objectif spécifique de la politique nationale sur le changement climatique envisage le renforcement de la capacité d'adaptation et la collaboration, la coopération, la synergie, le partenariat et la participation à l'élaboration et la mise en œuvre des actions d'adaptation et d'atténuation par toutes les parties prenantes. Une approche participative est aussi prônée dans la politique forestière du Burundi (principes directeurs, points 2 et 3).

Commentaires de Frère Jean BIZIMANA, Bene Yosefu

- *Comment le CPDN du Burundi pourrait être mis en œuvre ou révisé d'une manière bénéfique pour l'agriculture du Burundi?*

Le CPDN en sa révision, devrait tenir compte des projets prioritaires inscrits dans le plan national d'adaptation aux changements climatiques (PANA) ; plus particulièrement le projet prioritaire n°1 : Appui aux prévisions climatiques en vue de l'alerte précoce ; avec comme justification que le Burundi est un pays agricole, avec une agriculture fort dépendante des conditions météorologiques saisonnières ; le projet prioritaire n° 7 : Vulgarisation des cultures vivrières à cycle court et/ou résistantes à la sécheresse ; ainsi que le projet prioritaire n° 8 : promouvoir l'élevage en stabulation permanente.

Dans le contexte de l'atténuation, encourager

toutes les Parties à trouver des moyens efficaces de réduire les pressions d'origine humaine s'exerçant sur les forêts qui entraînent l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, et notamment des mesures qui prennent en compte les facteurs du déboisement.

Dans le contexte d'adaptation, présenter les besoins d'assistance technique et financière en vue d'une nouvelle politique d'aménagement et de gestion en particulier des terres agricoles, ainsi que de la révision des instruments politiques et législatifs.

Commentaire de Zénon NSANANIKIYE, Conseiller du Ministre de l'agriculture et de l'Élevage.

● *Êtes-vous prêt à adopter de nouvelles façons de produire et de commercer qui soient respectueuses du climat? Si oui, quels seront les principaux défis et opportunités?*

Défis : Comment coordonner de manière intégrée les mesures de riposte aux changements climatiques avec le développement social et économique pour éviter que celui-ci en pâtisse, en tenant pleinement compte des besoins prioritaires légitimes du Burundi (sécurité sociale, sécurité alimentaire, santé et éducation) en d'autres termes, parvenir à une croissance économique soutenue et éliminer la pauvreté, en évitant les impacts négatifs pour les groupes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants.

Sur le plan financier, le défi majeur est celui de la mise en œuvre des activités prioritaires proposées dans le Plan d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique (PANA) qui risquent à court terme d'avoir des difficultés de mobilisation des moyens financiers nécessaires.

Au plan institutionnel, une faible capacité institutionnelle à la mise en œuvre des activités du Plan d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique (PANA) constitue également une entrave pour sa réussite. Les

autorités administratives locales ont besoin d'instructions drastiques de préservation du patrimoine forestier et du respect des aires protégées

Opportunités : Douze actions prioritaires sont identifiées dans le PANA, étant donné que la plupart de ces actions n'ont pas encore été mises en œuvre, il serait judicieux de les réactualiser en référence à l'Accord de Paris et du CPDN du Burundi.

Les 12 actions prioritaires sont :

1. Amélioration des prévisions climatiques saisonnières pour l'alerte rapide
2. Réhabilitation des milieux dégradés
3. Préservation des milieux naturels
4. Valorisation des eaux de pluies
5. Programme de lutte contre l'érosion dans la région de Mimirwa
6. Protection des zones tampons dans la plaine inondable du lac Tanganyika et autour des lacs du Nord (Bugesera)
7. Vulgarisation des cultures vivrières à cycle court et résistantes à la sécheresse
8. Élevage par stabulation permanente
9. Renforcement des capacités dans la promotion des techniques permettant l'économie de l'énergie-bois
10. Stabilisation de la dynamique fluviale des cours d'eau et des torrents dans le Mimirwa y compris la ville de Bujumbura
11. Éducation à l'adaptation aux changements climatiques
12. Multiplication des microcentrales hydroélectriques

Commentaires de Mr Jean Rémy

NDAYISHIMIYE, Assistant et Porte-parole du Ministre des Postes, des Technologies de l'Information, de la Communication et des Média.

Recommandations des parties prenantes

Aux négociateurs :

Elever les ambitions au plus haut niveau avec des responsabilités communes mais différenciées, selon les capacités respectives, eu égard aux contextes nationaux différents, en vertu du point 3 de l'Article 4 de l'Accord de Paris recommande lors de la prochaine actualisation des CPDN

Impliquer toutes les parties prenantes appelées « entités non-partie » dans l'Accord, dans la mise à jour des CPDN , notamment le mise en place d'une plateforme pour l'échange des données, d'expérience et la mise en commun des meilleures pratiques en matière d'atténuation et d'adaptation de manière holistique et intégrée.

Développer les stratégies de la mise en œuvre du chapitre III « Décisions visant à donner l'effet à l'Accord » notamment en ce qui concerne l'atténuation, l'adaptation, le transfert de technologie et le renforcement des capacités.

Insister sur l'appui aux pays en développement parties, en matière de renforcement des capacités en vue d'étoffer les capacités endogènes aux niveaux infranational, national ou régional, selon les besoins, en tenant compte des aspects liés à la problématique hommes-femmes, afin de contribuer à l'application intégrale, effective et continue de l'Accord.

Renforcer les capacités financières et techniques de tous les services qui font des analyses météorologiques afin de prendre en compte les tendances climatologiques et

météorologiques intra-nationales dans les stratégies d'adaptation et les plans de développement des secteurs vulnérables pertinents ainsi que dans le cadre de l'aménagement du territoire.

Présenter des projets développement des campagnes de sensibilisation et de prise de conscience de toutes les parties prenantes, afin que les zones forestières, les réserves naturelles, les boisements et les terres non agricoles soient protégée, notamment le respect des articles 77, 78 et 79 en rapport avec le défrichement des boisements du domaine de l'Etat et des communes, ainsi que les boisements des particuliers.

Aux responsables politiques impliquées dans le secteur de l'eau et l'environnement : réviser les articles 90 à 96 du Code forestier en rapport avec la réglementation des feux de végétation afin qu'ils soient compatibles avec les Contributions Déterminées Prévues au niveau National

Organiser une étude d'évaluation (inventaire) du potentiel sur pied et de la productivité de la ressource forestière pour fournir les données de base indispensables à la planification et à la gestion du secteur forestier. En effet, le dernier inventaire forestier national qui est normalement un outil d'évaluation du patrimoine forestier tant au niveau quantitatif que qualitatif date de 1976. Quarante ans après, les données issues de cet inventaire ne sont plus de mise surtout que dans l'entre-temps, il y a eu une crise qui a perduré plus de dix ans, mais surtout la pression démographique manifeste sur les ressources naturelles.

Références

Convention-cadre sur les changements climatiques, Adoption de l'Accord de Paris / 30 novembre-11 décembre 2015 ;

L'adaptation au titre de la CCNUCC; Foundation for International Environment Law and Development (FIELD) / Jun 2010;

Philip M. Fearnside National Institute for Research in Amazonia (INPA) Manaus, Amazonas, Brazil;

Contribution Prévue Déterminée au Niveau National (CPDN) ;

Politique Forestière Nationale du Burundi (2012) ;

La Politique Nationale de Gestion des Ressources en Eau et Plan d'Actions (2001) ;

Le Code de l'Eau (LOI N°1/02 du 26/03/2012 portant Code de l'Eau au Burundi).

Stratégie Agricole Nationale 2008-2015 (2008)





CUTS International, Geneva

CUTS International, Geneva is a non-profit NGO that catalyses the pro-trade, pro-equity voices of the Global South in international trade and development debates in Geneva. We and our sister CUTS organizations in India, Kenya, Zambia, Vietnam, and Ghana have made our footprints in the realm of economic governance across the developing world.

© 2016. CUTS International, Geneva.

This country update note is authored by ADIR, Burundi. CUTS' country updates aim to inform negotiators and policy makers about stakeholders' perspectives on the ground related to a particular issue. Readers are encouraged to quote or reproduce material from this paper for their own use, provided due acknowledgement of the source is made.

37-39, Rue de Vermont, 1202 Geneva, Switzerland
geneva@cuts.org • www.cuts-geneva.org
Ph: +41 (0) 22 734 60 80 | Fax:+41 (0) 22 734 39 14 | Skype: cuts.grc

PROMOTING AGRICULTURE, CLIMATE AND TRADE LINKAGES IN THE EAST AFRICAN COMMUNITY – PHASE 2
The PACT EAC2 project builds capacities of East African stakeholders for climate-aware, trade-driven and food security-enhancing agro-processing in their region. Web: www.cuts-geneva.org/pactec2



The PACT EAC2 project is undertaken with funding support from the Swedish International Development Cooperation Agency (Sida).